


Campagne projet sportif fédéral 2021

Document de cadrage de la FFCK

Informations générales

Diffusion le 13 avril 2021

Sommaire

1. Objectifs du financement « PSF » 
2. Règles générales de la campagne 2021
3. Echancier
4. Rôle des différents acteurs et instances
5. Bilans des actions 2020
6. Liste de la documentation de la campagne
7. Liste des référents territoriaux et nationaux





Objectifs du financement PSE



Objectifs du financement PSF

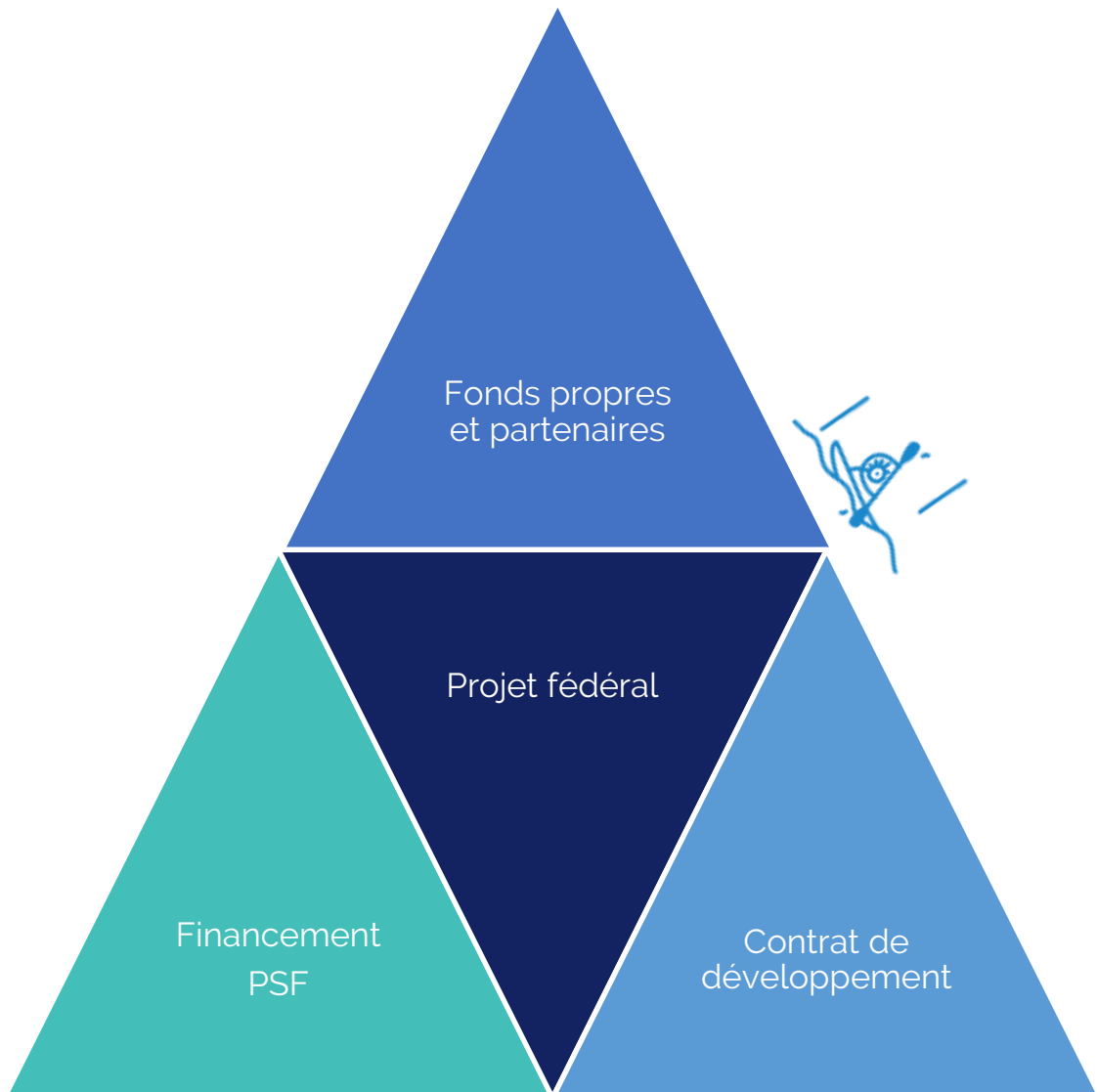
Le PSF 2021 doit répondre à plusieurs objectifs :

- Une part de 50% à minima à destination des clubs
- Augmentation de la pratique des féminines licenciées
- Augmentation de la pratique des personnes handicapées au sein des clubs
- Une vigilance particulière pour les clubs situés en ZRR et QPV
- Un fond spécifique via le plan de relance pour aider les clubs pendant la crise sanitaire

**Le PSF, un outil de développement
au cœur du projet fédéral.**



Le projet fédéral au cœur du dispositif



**Développement des pratiques
Responsabilité Sociale et Environnementale**

Projet sportif fédéral

Terre de jeux 2024 Terre de Pagaies



Ensemble, donnons un sens aux jeux !



3 axes stratégiques pour cette olympiade

Performer

«Des jeux pour performer»

Performer et faire des jeux une source de motivation pour l'ensemble de nos athlètes, de nos cadres, de nos disciplines et de nos structures et comités

Célébrer les jeux

«Des jeux ensemble et pour tous et toutes»

Fédérer l'ensemble des pratiquant-es, les différents acteurs des sports de pagaie et nos partenaires autour du projet olympique et paralympique et de la célébration des jeux de Paris 2024.

Construire l'héritage Paris 2024

«Pour un héritage durable des jeux»

Faire des jeux un moteur de développement pour l'ensemble de notre fédération, ses structures, ses territoires, ses sites de pratiques, ses disciplines, ses membres et l'ensemble des pratiquant-e des sports de pagaie.



Nos priorités

Performer lors des jeux de Tokyo en 2021 et Paris 2024

Accompagner nos athlètes, leurs cadres vers la haute performance pour performer lors des jeux Olympiques et Paralympiques et décrocher l'or à l'occasion de ces jeux dans chacune de nos disciplines olympiques et paralympiques. Préparer les athlètes sélectionnés pour Tokyo 2021 ainsi que la relève Paris 2024.



Performer dans toutes nos disciplines

Nous avons de nombreuses disciplines aux statuts différents, olympiques, non olympiques. Notre objectif est d'accompagner toutes nos disciplines et nos athlètes vers la haute performance, contrairement au choix de certaines nations de ne soutenir que les disciplines olympiques et paralympiques. Pour cela nous souhaitons mettre en place un Projet de Performance Fédéral – PPF - ambitieux.

L'animation sportive nationale « animer pour performer »

L'animation nationale est un outil de formation et d'accès au haut niveau pour tous et toutes. La poursuite du développement quantitatif et qualitatif de cette animation est une de nos priorités, avec pour objectifs de permettre à chacun-e de participer, dans une approche inclusive, d'atteindre son plus haut niveau de pratique, et d'accéder à la très haute performance.

Les actions disponibles pour la campagne 2021

La campagne s'articule autour de 4 axes permettant la cohérence entre le PSF et le projet fédéral de l'olympiade : structurer – développer – performer – plan de relance. **Dans les objectifs ci-dessous, vous retrouverez entre parenthèses la dénomination des objectifs présents sur lecompteasso qui vous serviront pour le dépôt de votre dossier.**

STRUCTURER

OBJECTIFS	TYPES ACTIONS ELIGIBLES	CLUBS	CDCK	CRCK
Modernisation des outils (Développement de la pratique)	AssoConnect, équipement informatique adapté à CanoeGOLib et plus généralement amélioration des outils numériques de communication	X		
Professionalisation	Via le PST et les orientations de la note emploi	PST*		
Equipements et aménagements des sites de pratique (Développement de la pratique)	Etude pour un projet ou reconnaissance d'un Sentier Nautique			
	Au sein du club ou sur des manifestations (aménagement internes, journées promotionnelles, éducation à l'environnement)	X	X	X
	Amélioration de l'embarquement, aménagement du site, valorisation du site de pratique			

*PST : projet sportif territorial. Action sur laquelle vous pourrez candidater dans ce dispositif. Informations à récupérer auprès de votre DRAJES.



DÉVELOPPER



*Les actions disponibles
pour la campagne 2021*

OBJECTIFS	TYPES ACTIONS ELIGIBLES	CLUBS	CDCK	CRCK
Handikayak (Développement de la pratique)	Clubs non éligibles à l'appel à projet EDF : formations, achats de matériels, adaptation du site et du matériel.	X		
Féminisation (Développement de la pratique)	Actions non mixtes favorisant l'augmentation du nombre de femmes licenciées : Pagaie Fit ; Pagaie Santé (formation, encadrement, petit matériel pédagogique)	X		
	Actions de formations ou d'accompagnement permettant la prise de responsabilité pour des femmes dirigeantes et des cadres	X	X	X
Lutte contre les violences sexistes et sexuelles (Développement de l'éthique et de la citoyenneté)	Actions de sensibilisation et de formation, notamment dans le cadre du partenariat avec le Colosse Aux Pieds d'Argile			X
Baby-kayak (moins de 8 ans)	Aisance aquatique avec les sports de pagaie : PST	PST*		
Mini-pag (8 à 14 ans) (Développement de la pratique)	Organiser une étape mini-pag départementale, régionale ou nationale		X	X

*PST : projet sportif territorial. Action sur laquelle vous pourrez candidater dans ce dispositif. Informations à récupérer auprès de votre DRAJES.

DÉVELOPPER



*Les actions disponibles
pour la campagne 2021*

OBJECTIFS	TYPES ACTIONS ELIGIBLES	CLUBS	CDCK	CRCK
Pratiques scolaires (Développement de la pratique)	Actions et rencontres avec l'USEP, l'UNSS, l'UGSEL*		X	X
	Organisation d'une opération Planète Kayak			
	Organisations d'actions à destination des élèves féminines	X		
	Sections sportives scolaires : création, augmentation du nombre d'heures, augmentation du nombre d'élèves, matériel pédagogique			
Formations (Développement de la pratique)	Formations AMFPC		X	
	Formations MFPC et guides fédéraux			X
Augmentation de la pratique des jeunes (Développement de la pratique)	Plan d'adaptation du matériel dédié aux jeunes de moins de 14 ans pour favoriser leur reprise sportive (Action gérée directement par le national)	X		
	Actions permettant d'augmenter le nombre de jeunes en écoles de pagaie : événements, encadrement école de pagaie, réalisation de supports pédagogiques et promotionnels	X		

*Il ne sera pas possible de déposer une double action si votre structure est rattachée également à l'USEP, UNSS et UGSEL.

PERFORMER



OBJECTIFS	TYPES ACTIONS ELIGIBLES	CLUBS	CDCK	CRCK
Accès au haut-niveau territorial (PPF – optimisation de l'entraînement)	Structurer un "Foyer de performance" ou une école de compétition : encadrement, matériel sportifs et entraîneurs, aides aux sportifs	X	X	X
Accès au haut-niveau territorial (ETR – actions sportives)	Stages d'entraînement et de préparation à la compétition - mixtes (sportifs inscrits en compétition uniquement)			
	Stages d'entraînement et de préparation à la compétition - féminines uniquement (sportives inscrites en compétition uniquement)	X	X	X
Formation des entraîneurs (Développement de la pratique)	Formations des entraîneurs : EF1 et EF2			X
	Formations d'entraîneurs spécifiquement destinées à des femmes			X

PLAN DE RELANCE

OBJECTIFS	TYPES ACTIONS ELIGIBLES	CLUBS	CDCK	CRCK
Associations en très grande difficulté, proches de la cessation de paiement (Plan de Relance)	Apport de trésorerie permettant de palier la baisse des ressources : ouvert à tous les clubs sans minimum de licences en 2020	X		
Actions favorisant la reprise sportive (Plan de Relance)	Aides financières à la prise de licences et d'adhésions pour les adhérents du club, en particulier les jeunes de moins de 18 ans			
	Opérations "Pagayez en club" de reprise des activités réalisées à la rentrée 2021 (matériel, supports de communication, prise en charge de la carte FFCK 1 jour ou 3 mois, ...)	X		
	Déplacement des équipes jeunes à l'événement de relance Tokyo Vaires Paris par les comités régionaux			X
	Accompagnement des clubs par les comités : mobilisation des agents de territoires dans le plan de relance fédéral - forfait de 2500 € par CTF		X	X
Besoins des associations mettant en place des protocoles sanitaires (Plan de Relance)	Achat de produits et matériels nécessaires à l'application des protocoles sanitaires gouvernementaux et de la charte sanitaire FFCK (produits sanitaires, gilets de sécurité, équipement des pratiquants, ...)	X		

Règles générales de la campagne 2021



Quelques règles de bon fonctionnement :

L'ensemble de la campagne est dématérialisée sur une plateforme nationale commune à l'ensemble des demandes de subventions : *lecompteasso*.

Tout dossier transmis hors délais est rejeté.

Les dossiers incomplets seront jugés irrecevables et ne pourront être retenus pour une attribution de subvention par l'Agence Nationale du Sport.

A l'issue de la campagne, le 30 juin 2021, les propositions d'attribution des financements seront présentées à l'Agence par la FFCK.

Les structures éligibles sont les suivantes :

Clubs affiliés en 2021

Comité départemental

Comité régional

Recevabilité des dossiers :



Respect du processus et du délai de dépôt des dossiers.

Respect du nombre d'actions / type de structures (CRCK, CDCK, Clubs).

S'inscrire dans les axes du projet sportif fédéral / type de structures (voir annexes jointes à cette présentation).

Dépôt sur le *compteasso* de l'ensemble des pièces justificatives.

Avoir à minima 20 licences Canoë Plus en 2020 (sauf pour l'action France Relance, les clubs de moins de 20 licenciés sont éligibles)

Pour les structures n'atteignant pas ce minima, vous pouvez vous rapprocher de la fédération pour participer à un autre fond mis en place.

Dépôt des dossiers :

Toutes les demandes de subventions doivent être déposées sur votre compte associatif :

[Connexion au compteasso](#)

**Consigne d'utilisation du compteasso :**

Attention la durée de saisie est limitée à 30 minutes (au bout de 30 minutes sans action sur le clavier de votre ordinateur la connexion sur le compteasso se coupe).

Petit conseil pour une première demande: lire le manuel, faire sa demande sur un document Word (CERFA 12156*05), copier-coller la demande sur le compteasso, suivre pas à pas la demande en ligne avec le manuel à côté!

Vous trouverez le guide du compteasso sur le site l'Agence Nationale du Sport en cliquant [ICI](#).

Tous les comptes déjà créés/ouverts pour les campagnes précédentes restent opérationnels ainsi que tous les codes et mots de passe pour y accéder.

Pensez à mettre à jour votre session de navigateur. Pour déposer votre demande, il est en effet conseillé d'utiliser la dernière version des navigateurs Google Chrome, Firefox, ou Opéra, qui ne présentent pas de difficulté de fonctionnement avec ce service.

Consigne d'utilisation du compteasso :

Si vous n'avez pas encore ouvert de compte, vous pouvez en ouvrir un sur le site «lecompteasso» et rattacher ce compte à votre association avec le numéro RNA ou le numéro de SIREN de celle-ci. Si cela ne fonctionne pas il faut contacter l'assistance «lecompteasso»

Commencer votre demande de subvention en sélectionnant le dispositif de financement via le code de la FFCK de votre région (voir ci-dessous)



Avant toute demande, complétez, vérifiez ou mettez à jour les informations administratives de votre association, en pensant à bien joindre un RIB*, si ce n'est pas déjà fait.

Lors de votre demande, joignez l'ensemble des pièces demandées en faisant attention qu'elles ne dépassent pas 10Mo par document.

A l'issue de votre demande, téléchargez le récapitulatif de cette demande puis cliquez sur le bouton transmettre.

Attestation d'affiliation :

L'attestation d'affiliation qui vous est demandée est téléchargeable sur l'intranet fédéral de votre structure. (Rubrique : « Extractions » puis « Affiliation ». Le système vous permet de générer l'attestation de la saison souhaitée).

Attention si vous avez des affiliations auprès de plusieurs fédérations et que vous souhaitez faire une demande de subvention auprès de la FFCK il faut renseigner l'affiliation à la FFCK.

Plan de développement :

Les structures devront impérativement fournir un plan de développement à l'appui de leur demande, ou sa mise à jour s'ils en ont déjà fourni un les années précédentes. Il sera également à envoyer à votre référent territorial (voir liste des contacts dans la présentation).

Point de vigilance :

Le seuil minimum d'attribution de subvention est fixé à 1500€ pour l'ensemble des associations. Ce seuil peut être abaissé à 1000€ si le siège de votre structure est situé en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou dans une commune signataire d'un contrat de ruralité. Il sera également possible d'abaisser le seuil à 1 000€ pour tout dossier contenant au moins une action retenue au titre du plan de relance, quel que soit le territoire concerné.



*le nom du titulaire du compte doit correspondre au nom de l'association déclarée.

Projet sportif territorial (PST) :

En plus du PSF, vous pouvez vous positionner sur le PST qui va se dérouler sur la même période. Pour savoir les dates butoirs des dépôts de dossier, vous pouvez vous rapprocher de votre DRAJES.

Les dispositifs concernés par le PST sont les suivants : emploi/apprentissage; J'apprends à nager (JAN) / Aisance Aquatique (AA); fond de solidarité. Tous sont ouverts aux structures éligibles au PSF.

Attention, le PSF et le PST sont complémentaires et l'attribution des subventions du PST se fera après le PSF. Il n'est pas possible de faire co-financer le PSF et le PST en doublant les demandes sur les deux dispositifs.

Plan de Relance :

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, le gouvernement a lancé le dispositif France Relance permettant aux associations de bénéficier d'aides supplémentaires pour pallier les difficultés financières rencontrées.

Nombre d'actions à déposer :

Chaque structure a la possibilité de se positionner sur plusieurs actions en prenant en compte les actions du Plan de Relance :

Clubs : 3 actions maximum

CDCK : 5 actions maximum

CRCK : 7 actions maximum



Plan de relance



Fonctionnement :

Pour bénéficier du plan de relance, la demande s'effectue sur « lecompteasso » au même titre que le PSF. Elle sera identifiée comme une action, sur laquelle la structure pourra se positionner.

Structures entrant dans le plan de relance :

Associations en grande difficulté financière. Indicateurs d'évaluation : compte de résultat et bilan de l'année écoulée

Association ayant mis en place la charte sanitaire de la FFCK

Evaluation :

Fournir son compte de résultat de l'année écoulée et/ou son bilan financier



Critères de solidarité

Dans le cadre de la crise de la covid-19, l'Agence Nationale du Sport a souhaité mettre en place à minima un critère solidaire lié à France Relance dans le PSF.

Pour répondre à cette demande, la fédération a statué sur 1 critère solidaire : **la préservation de l'emploi.**

Les conférences territoriales auront un regard particulier sur les structures relevant de ce critère solidaire.



Enveloppe globale du PSE de la FFCK

Enveloppe 2021 : 1 615 400 €		
Dont outre-mer : 152 843 €		
CRCK	CDCK	CLUBS
442 905 €	362 512 €	809 983€
27,42%	22,44%	50,14%

L'enveloppe 2021 sera répartie de deux manières :

1. Des montants alloués à des actions instruites au niveau national
2. Le reste de l'enveloppe allouée aux projets de développement instruites au niveau territorial

La répartition de ces montants sont indiqués dans les présentations Clubs et CD&CR.



Enveloppe globale du PSF de la FFCK

Les montants alloués par le Bureau Exécutif de la FFCK concernent les actions suivantes du PSF :

Des actions entrant dans le Plan de relance à hauteur de 150 000€ :

1. Accompagnement des clubs par les comités : mobilisation des agents de territoires dans le plan de relance fédéral (62 500 €),
2. Aide aux CRCK pour les équipes jeunes sur le Tokyo-Vaires-Paris (20 000€),
3. Enveloppe dédiée à des projets clubs de relance (67 500 €).

Des actions pour la pratique des jeunes :

1. Des actions orientées vers le développement de la pratique des jeunes
2. Appel à projet matériel jeunes 100 000€ pour les clubs
3. Animation mini-pag 26 000€ pour les comités départementaux



Échéancier

Échéancier



- **Présentation CRCK (présidents et CTR)**
6 avril 2021
- **Réunion référents territoriaux**
07 avril et 08 avril 2021
- **Publication de la note de cadrage FFCK**
13 avril 2021
- **Ouverture de la campagne et dépôt des dossiers**
Entre le 14 avril et le 16 mai minuit
- **Envoi aux CTSP des décisions des parts gérées au national**
4 juin
- **Conférences territoriales des sports de pagaie**
Entre le 7 juin et 27 juin
- **Transmission FFCK à l'ANS**
Le 30 juin

Rôle des différents acteurs et instances

Les instances et acteurs concernées par le PSF

Le PSF implique plusieurs instances qui auront chacune leurs propres missions au moment des différentes étapes de la campagne.



CDCK

CRCK

Référent
territorial

BEX

Conseil Fédéral

Conférence
territoriale des
sports de pagaie



Rôle des comités départementaux

Composition :

Le bureau du CDCK – les CTFD – les membres invités par le/la Président.e



Missions :

Dialogue avec le Club, information, recevabilité du dossier, complétude dossier

Evalue les dossiers, émet un avis, et fixe les propositions de montants à allouer pour les différentes actions

Transmet ses avis au CRCK

Veille à la bonne exécution des actions par les clubs et leur évaluation

Principe de subsidiarité : le CRCK intervient à titre subsidiaire lorsque le CDCK ne remplit pas ses missions. Pour les régions outres-mers, en l'absence de CDCK, les dossiers sont étudiés par le CRCK.

Rôle des comités régionaux



Composition :

Le bureau du CRCK – les CTS & CTFR – les membres invités par le/la Président.e

Missions :

Il reçoit les avis et propositions des CDCK relatifs aux demandes des clubs

Il reçoit les dossiers de demande des CDCK

A titre subsidiaire il assure les missions du CDCK

Nomme un référent territorial pour le financement PSF

Evalue les dossiers, assure les arbitrages, émet un avis, et fixe les propositions des montants à allouer pour les différentes actions à partir des propositions des CDCK ou, à défaut, à son initiative.

Emet un avis et des propositions sur les dossiers de demande des CDCK

Transmet ses avis à la Conférence territoriale des sports de pagaie et prépare la tenue de la réunion et les décisions de cette instance

Rôle du référent territorial financement PSF

Désignation : par le/la Président.e / bureau du CRCK

Profil : CTS ou salariés de droit privé du comité régional, ou bénévole du CRCK. Il est intéressant de mobiliser une doublette élu-technicien.

Missions :

Interlocuteur-riche direct-e du siège pour la mise en œuvre des orientations relatives à la mise en œuvre du financement PSF

Interface technique entre le siège et les acteurs du territoire, particulièrement les comités départementaux

Coordonne la mise en œuvre technique des orientations définies localement pour le financement PSF

Assure l'information et l'accompagnement des comités départementaux

Répond aux questions relatives au montage des dossiers des CDCK et des questions auxquelles ils peuvent être confrontés avec leurs clubs.



Rôle de la conférence territoriale des sports de pagaie

Composition :

Le président de la FFCK ou son représentant.e / Le DTN ou son représentant-e / Le Président du conseil fédéral ou son représentant-e / Le bureau du CRCK / Les Présidents.es des CDCK ou leurs représentants.es / Les CTS & CTFR

Missions :

Reçoit les avis et propositions des CRCK relatives aux demandes émises par les CDCK, les clubs ainsi que le dossier de demande du CRCK

Assure les arbitrages et valide les propositions

Réalise un procès-verbal de la séance et le relevé des délibérations

Transmet les éléments au Bureau Exécutif

Veille à la bonne exécution des actions par les clubs et leur évaluation



Rôle du Bureau Exécutif

Composition :



le Président de la FFCK, le secrétariat général,
le/la Trésorier-e / Les Vice-Président-e-s, le DTN,
Le Président du conseil fédéral

Missions :

Reçoit les avis et propositions de la Conférence territoriale des sports de pagaie

Valide les propositions

Les consignes dans un procès-verbal

Les transmet à l'Agence Nationale du Sport

Veille à la bonne exécution des actions par les clubs, CDCK, CRCK et leur évaluation

Valide les demandes des CRCK sur instruction du comité de pilotage.

Rôle du Conseil Fédéral

C'est l'instance de contrôle de la fédération.

Il veille donc au respect des orientations du projet fédéral voté par l'Assemblée Générale.

Il se prononce sur l'adéquation entre les critères d'attribution et les orientations du projet fédéral.



Il peut réaliser des missions de contrôle et des audits à son initiative ou à la demande du bureau exécutif sur l'utilisation des moyens alloués aux clubs et aux comités.

Son président participe aux travaux du Bureau Exécutif de la FFCK.



Bilans des actions 2020

Comment déposer le bilan des actions de la campagne précédente ?

L'action a été réalisé en 2020 :

Lorsque vous déposez une nouvelle demande de subvention PSF sur la même action, vous déposez les comptes rendus financiers de l'action réalisée. La FFCK analyse votre compte rendu au regard des indicateurs fixés.

Si votre action 2021 n'a aucun lien avec celle de 2020, vous pouvez déposer votre compte rendu financier avant le 30/09/2021.

En cas d'action non justifiée ou partiellement utilisée, l'ANS sur demande la fédération pourra demander à un reversement du montant de cette action.



L'action 2020 va se terminer au 1er semestre 2021 :

Lorsque vous déposez une nouvelle demande de subvention PSF sur la même action, vous déposez les comptes rendus financiers intermédiaire de l'action. La FFCK analyse votre compte rendu au regard des indicateurs fixés.

Si votre action 2021 n'a aucun lien avec celle de 2020, vous pouvez déposer votre compte rendu financier avant le 30/09/2021.



Comment déposer le bilan des actions de la campagne précédente ?

L'action 2020 n'a pas pu être réalisée :

L'association doit transmettre une attestation sur honneur jointe à la circulaire 6166 du PM au moment de la demande 2021.

Sur demande auprès de la fédération, les subventions non-utilisées pourront être utilisées sur 2021 sur la même action ou être transférées sur d'autres actions 2020 qui n'ont pas été entièrement réalisées.

L'association justifiera au travers du compte rendu financier le bon usage des crédits en 2022.

Evolution 2021 :

Les bilans ne seront plus à envoyer aux référents régionaux qui les transmettaient à la fédération. Désormais, chaque structure doit déposer son bilan sur « lecompteasso ».



Liste de la documentation de la campagne

Les notes de cadrage



Pour vous accompagner au mieux dans la campagne PSF 2021, un **document de cadrage** est prévue pour chaque niveau de porteur de projet concerné par cette campagne :

- *Clubs affiliés*
- *Comités départementaux / Comités régionaux*



*Liste de vos référents
territoriaux et nationaux*

Vos contacts régionaux

REGIONS	NOM ET COORDONNEES DU REFERENT	
AUVERGNE- RHONE-ALPES	HAMMACHE Nasser nasser.hammache@gmail.com 06 82 85 43 96 BAUDOIN Rémy remy.baudoin@educagri.fr	BROSSAT Laurent lbrossat@ffck.org 06 78 37 49 29 Claire LANDRIN clandrin@ffck.org 06 84 15 10 47
BOURGOGNE FRANCHE- COMTE	Patrick MASSON pmasson@ffck.org 06 37 39 91 23	Patrick FAUDOT pfaudot@ffck.org
BRETAGNE	DUCOURET Antoine aducouret@ffck.org 06.86.08.92.90	
CENTRE-VAL DE LOIRE	DE MALEZIEU Jean jean.de-malezieu@wanadoo.fr 02.37.47.52.70 – 07.81.16.91.05	GASTINEAU Nathalie ngastineau@ffck.org
GRAND EST	NEVEU Sylvie grandest@ffck.org 07 68 35 66 61	
HAUTS DE FRANCE	GOUBE Karine contact@canoekayak-hautsdefrance.fr 06.63.52.12.38 et 03.21.21.25.50	
ILE DE France	DURAND Annie annie.durand@crifck.fr 07 69 73 40 39	ALIOU VIGAN Hugues hugues.aliouvigan@crifck.fr
NORMANDIE	DELATTRE Lorrie ladelattre@ffck.org 06.29.34.24.37	HUREL Adrien ahurel@ffck.org 06.29.59.20.59



Vos contacts régionaux

REGIONS	NOM ET COORDONNEES DU REFERENT	
NOUVELLE AQUITAINE	SIMON Alain 06.80.61.44.59 alain.simon6@wanadoo.fr	Cyril LEBLOND cleblond@ffck.org 06 70 51 57 44
OCCITANIE	ROOS Pierre proos@ffck.org 06.75.10.84.33	
PAYS DE LA LOIRE	RICHARD Paul agentdedeveloppement@ffck.org 07 66 18 60 15	THIOLAT Jacques jac.thiolat@orange.fr 06.59.11.21.79
PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR	CARLIER Chloé secretariat@canoe-paca.fr 06.61.73.98.69	Alain MOUTTE a.moutte@canoe-paca.fr 06.11.52.16.73
GUADELOUPE	Francis ROMNEY francis.romney@wanadoo.fr 05 90 80 25 12	
GUYANE	FABBRIS Sandro sfabbris@ffck.org CNDS@crckguyane.com	
MARTINIQUE	EDMOND Laurent lorenziog72@hotmail.com 06.96.07.40.40	
LA REUNION	BOIVIN Olivier oboivin@ffck.org 06.51.98.69.69	Véronique LAGOURGUE vlagourgue@gmail.com 06 92 82 88 41

Vos contacts nationaux

REFERENTES SUIVI DE LA CAMPAGNE	
Stéphanie TRANEL	Financement-psf@ffck.org
Margaux PINSON	

REFERENTS SECTORIELS		
Emploi, formation	Benoît LEHUEDE	blehuede@ffck.org
Equipements, environnement	Antoine DUBOST	adubost@ffck.org
Jeunes, Scolaires	Nicolas PARGUEL	nparguel@ffck.org
Outre-mer	Claudine LEROUX Olivier BOIVIN	cleroux@ffck.org oboivin@ffck.org
Performance		
Violences sexuelles	Caroline LOIR	cloir@ffck.org

Les Annexes



Les annexes vous permettront d'avoir les orientations fédérales sur différentes thématiques. Elles vous permettront d'orienter et de répondre au mieux aux actions du PSF :

- Annexe liée aux équipements
- Annexe sur la pratique des jeunes
- Annexe sur les pratiques des filles et des femmes
- Annexe relative aux territoires ultramarins
- Annexe sur la pratique des personnes en situation de handicap
- Annexe sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles
- Annexe sur l'emploi et professionnalisation
- Annexe Tokyo Vaires Paris
- Annexe comprenant les codes pour le dépôt de demande de subvention CompteAsso

